



# Commune de Saint-Alban de Montbel

## Compte rendu du Conseil Municipal du 05 sept. 2016 à 20h

Mme le Maire Annick Chevalier : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Catherine Senft

### Membres présents

CHEVALIER Annick

DURET Sylvain

EMINET Bernard Paul

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul

NOEL-LARDIN Patrick

POUPENEY Annick

SENFTE Catherine

SZLAPKA Jean

### Membres absents et excusés

RENAUDIN Géraud – pouvoir à Bernard-Paul EMINET

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Annick POUPENEY

BARDON Benjamin – pouvoir à Henri GRIMONET

### Membres absents non excusés

## Ordre du jour

- Présentation du logiciel cimetière 3D par le personnel communal
- Délibération pour convention avec l'association CESAM
- Délibération pour conventions avec les associations intervenant sur les temps d'activités périscolaires
- Délibération pour convention de mise à disposition des salles communales aux associations
- Questions Diverses

### Début de la séance à 20h10

Mme Chevalier demande l'ajout d'une délibération pour convention avec l'association AS2DANSE (intervenant régulièrement lors des TAP)

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

## 1 – Présentation du logiciel cimetière 3D Ouest par le personnel communal

Présentation par Valérie MILLET et Yolande MARTINET (agents communaux)

La mairie a acquis un logiciel de gestion « 3D Ouest » dédié à nos deux cimetières, intégrant l'ensemble des besoins : concessions / défunts, cartographie interactive, détail des emplacements, surfaces, suivi des travaux, réglementation, dates de début et fin de concessions, édition de formulaires et statistiques (ex : répartition des concessions en cours selon la durée).

Mme Chevalier précise que les procédures d'abandon ont démarré, deux concessions sont concernées. Une réunion de travail est prévue pour ajouter un règlement en appui au logiciel.

Des alertes sont prévues par le logiciel pour la fin des concessions un mois avant dépassement.

A chaque décès il faudra veiller à réactualiser les coordonnées du successeur.

Des couleurs sont attribuées aux concessions en fonction de leur statut :

- couleur rouge : en fin de concession (6 concernées)
- couleur jaune : en état d'abandon (en cours de procédure)

Les procédures d'abandon sont longues (3 ans de délais) appuyées des procès verbaux (également présent sur le site)

Avec ce logiciel, une recherche des défunts et des emplacements est facilitée.

Tous les documents types sont présents sur le site ce qui facilitera les procédures.

M. Eminent demande ce qui est prévu par l'entreprise « 3DOuest » exploitant le logiciel concernant la sauvegarde des données par exemple en cas de disparition de l'entreprise, qu'est-il prévu dans ce cas ?

Informations à vérifier auprès de « 3DOuest. »

## 2 – Délibérations pour convention avec l'association CESAM- et la compagnie AS2DANSE

Les conventions régissent les horaires- dates d'intervention - les locaux – les responsabilités et engagements de chaque partie – l'encadrement... dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), durant l'année scolaire 2016-2017.

L'association CESAM interviendra sur plusieurs ateliers artistiques (musique et théâtre)

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

De même la compagnie AS2DANSE a été sollicitée pour assurer une activité danse – expression corporelle «break dance» dans la salle polyvalente Cachoud.

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

### **3 – Délibération pour conventions avec les associations intervenant sur les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP)**

Des intervenants ponctuels ont été sollicités sur 2 cycles de TAP : il s'agit de M. Adda Olivier pour de l'initiation aux échecs et de M. Geoffroy Raphaël pour des ateliers football (AS de Novalaise) dans la salle polyvalente Cachoud.

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

### **4 – Délibération pour convention de mise à disposition des salles communales aux associations**

8 associations utilisent la salle polyvalente Cachoud

Pour les associations de la commune c'est un prêt de salle qui est favorisé pour les activités. Pour les événements ponctuels, la location de la salle pour la première manifestation est gratuite puis une participation aux frais de fonctionnement est demandée ; à la hauteur de 70 €. Il s'agit des associations :

MillPatch - Badminton - La tirelire des Saint-Albambins – Multi-activités du lac

Pour les autres associations- extérieures le tarif de location dépend de l'utilisation :

AEL : Cirque et Ronde des Lutins 250€ / an

CESAM : 250€ /an

Volley de La Bridoire : en période hivernale 2 fois par mois : 80€

Les cristaux d'Heidi : Danse biodynamique nouvelle association présente le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois (8 fois) : 150€

Yoga : utilisation de la petite salle : 150€

Certaines clés n'ont pas été rendues par les associations durant la période d'été, un courrier de rappel leur sera envoyé.

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

### **5 – Questions diverses**

Une association « SOURYA la Vie » organise une projection de film le 20 septembre 2016 à 20h – salle Cachoud : « En quête de sens, un voyage au-delà de nos croyances »

Urbanisme :

Un permis modificatif a été demandé à Mme DIETRICH (couleur de crépis maison), il a été accordé le 1<sup>er</sup> septembre 2016

La CCLA a déposé un permis de construire pour une extension (en instance d'instruction) pour l'Auberge du Sougey.

Permis en instance d'instruction déposé par l'entreprise Maison Optimales sur les hauts de la Blanchère (lotissement au dessus de la menuiserie Noël-Lardin)

DP déposée par la famille Perrin pour une clôture : le TDL s'est prononcé favorablement sur l'alignement par rapport aux lignes électriques

M. Perrin Christian : une DP pour abri de voiture a été déposée mais étant donné la surface un permis de construire serait nécessaire, un autre projet est à l'étude.

Au Sougey : des difficultés de stationnement ont été repéré tout l'été. Mme Chevalier précise qu'une réflexion est en cours à la CCLA avec le lieutenant Pietra pour la sécurité du lac.

Mme Chevalier participera à une réunion le 14 septembre 2016 au département concernant la circulation de la rive Est et demander à étudier l'interdiction des camions sur la commune (6000 véhicules par jour + camions transportant des matières dangereuses sont interdits)

Jeudi 22 septembre à 19h à la maison du lac : Lors de la présentation du projet HUTOPIA au Conseil Communautaire, le conseil municipal est invité à titre exceptionnel. Ce projet est situé sur notre commune, une parcelle communale pouvant faire partie de ce projet.

Port communal : le dossier de travaux est complété et déposé. L'attribution des anneaux pour les bateaux est toujours délicate, avec de longues listes d'attente. Un travail de la commission serait nécessaire après un avis juridique nécessaire pour vérifier les conditions de renouvellement des attributions d'anneaux.

Concernant le projet cœur de village : l'entreprise ISAGEO établira un relevé topographique du terrain concerné par le projet, une étude financière sera également demandée à l'ASADAC pour confirmer les possibilités de réalisations.

La station d'épuration de la CCLA se situant sur la commune de La Bridoire nécessite une rénovation.

Initialement un projet de reconstruction avait été prévu au même endroit. Une étude pointant des problèmes de sols, de rejet dans le ruisseau et un surcoût lié au chevauchement des travaux etc. a abouti à un nouveau projet : une construction nouvelle sur un point plus haut, le long du canal et rejet sur le Thiers avec un débit plus important. Les habitants limitrophes de cette station (La Bridoire, St Alban) seront contactés et invités par la CCLA à visiter une station nouvelle

L'extension de l'assainissement de la CCLA se poursuit avec les communes de Dullin, St Alban, Gerbaix, Novalaise. Le village du Perron sera collecté en traversant les prés pour rejoindre le collectif. Cette extension n'a pas d'impact sur les finances communales

M. Mercy demande si des travaux sont prévus pour améliorer les chemins piétonniers de la commune. Mme Chevalier indique qu'une réunion est prévue avec la CCLA et le SMAPS sur ce sujet il convient aux communes de communiquer sur les chemins nécessitant un entretien. Mr Géraud RENAUDIN étant notre référent

### **Prochain conseil municipal**

---

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 oct. 2016 à 20h

### **Fin du conseil municipal à 21h55**

**Mme CHEVALIER Annick**  
Présidente de séance

**Catherine Senft**  
Secrétaire de séance



